



Appel à candidatures

Animateurs-trices sur le temps de pause méridienne (f/h)

Direction de l'éducation

Missions

- Organiser et animer des jeux et des ateliers récréatifs adaptés à l'âge des enfants et au moment de la journée
- Animer les temps de vie collective (repas, goûters le mercredi, vie de groupe, temps d'échange...)
- Garantir la sécurité physique et affective des enfants
- Sensibiliser les enfants à l'équilibre et à la curiosité alimentaire, à l'ouverture vers des pratiques culturelles, sportives, techniques, artistiques ou d'expression
- Participer à la réflexion de l'équipe et à l'analyse des pratiques
- Travailler en bonne relation avec une équipe

En fonction des nécessités de service et selon vos disponibilités, vous pourrez être amené-e à intervenir sur les temps périscolaires et/ou en centres de loisirs, selon les modalités suivantes : (Périscolaire : de 7 h 15 à 9 h 15 et/ou de 16 h 15 à 18 h 30, centre de loisirs : de 7 h 30 à 18 h 30, réunion comprise)

Temps de travail

- 11 heures hebdomadaires

Horaires d'intervention

Pause méridienne :

- Horaires: 11 h 30 - 13 h 45 + réunion le mardi

Rémunération

- 11,52 € bruts horaires (SMIC) concernant les interventions périscolaires
- Le mercredi en accueils de loisirs, rémunération forfaitaire :
92,16 € la journée pour un animateur-trice diplômé-e
82,94 € la journée pour un animateur-trice en cours de formation

Formation

- BAFA stagiaire ou titulaire, ou CAP petite enfance

Candidature à adresser (CV, lettre de motivation et copie des diplômes)

par mail à l'adresse suivante : recrutement@ville-fleurylesaubrais.fr
ou par courrier :

Madame la Maire - Mairie de Fleury-les-Aubrais
Place de la République - 45400 FLEURY LES AUBRAIS